

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril, à 18 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle du conseil municipal de Bernay, Hôtel de Ville, Place Gustave Héon – 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE.

Date de convocation : 4 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 21
Présents : 11
Pouvoirs : 2
Votants : 13

Étaient présents : M. GRAVELLE Nicolas, M. ANTHIERENS André, M. BONNEVILLE Roger, M. BOULAYE Guillaume, Mme CANU Françoise, Mme FERIERE Jocelyne, Mme HALBOUT Nicolle, M. LAHRECH Ahmed, Mme PERRET Florence, Mme PREYRE Françoise, Mme VAGNER Marie-Lyne.

Étaient absents : Mme DELACROIX-MALVASIO Delphine, Mme GARNIER Laëtitia, Mme GOULEY Martine, Mme GUERRAND Sylvie, Mme HEURTAUX Jocelyne, Mme MAGNAN Nora, Mme NADAUD Nadia, Mme PANNIER Brigitte, M. POUCLET Ghislain, Mme TELLIER Gaëlle

Pouvoirs : Mme GARNIER a donné pouvoir à M. BOULAYE ; M. POUCLET a donné pouvoir à Mme VAGNER.

Secrétaire de séance : M. Guillaume BOULAYE

**Objet : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile - Demande de soutien financier auprès du Conseil Départemental de l'Eure dans le cadre de la mise en place de « tutorats »**

Il est rappelé que dans le cadre de la convention entre le Département de l'Eure et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour le co-financement du programme de modernisation et de professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile dans le département, des heures dites de tutorat peuvent être financées.

Les heures de tutorat correspondent à des heures durant lesquelles un intervenant à domicile en place encadre un nouveau salarié en vue de sa prise de poste ou un agent ayant peu d'expérience.

Ces heures de tutorat ont pour objectif :

- D'organiser au mieux les remplacements chez les bénéficiaires en réalisant des interventions en binôme, avant l'intervention du remplaçant.
- De faciliter l'intégration des nouveaux salariés.

Ces heures peuvent être financées sous forme de subvention à hauteur de 16 euros par heure pour un temps d'accompagnement compris entre sept et vingt et une heures par agent.

Pour 2022, le service d'aide et d'accompagnement à domicile du C.I.A.S sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Eure pour 350 heures de tutorat.

Pour cela, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Intercom Bernay Terres de Normandie à signer ce dossier de demande de soutien financier pour l'année 2022.

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ✓ Approuve la demande de soutien financier auprès du Conseil Départemental de l'Eure au titre de la mise en place de tutorats pour l'année 2022.
- ✓ Autorise Monsieur le Président du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie à signer le dossier de demande de soutien financier ainsi que toute pièce nécessaire à son exécution.

**Résultats du vote au scrutin ordinaire :**

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Pour	Contre
11	2	13	0	13	13	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président du C.I.A.S.,  
Nicolas GRAVELLE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20220412-22D020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2022